

Territoires, efficacité et simplicité**P4****Offres de service régionales aux salons économiques 2025 -
listes des structures retenues**

La Commission Permanente,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1111-2, L4221-1 et suivants,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier modifié,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2025 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 19 avril 2024 relative à l'offre de service organisée par la Région à l'occasion des salons économiques Vivatech et Seanergy,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 5 juillet 2024 relative à l'offre de service organisée par la Région à l'occasion du salon économique SIAE 2025,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 22 novembre 2024 relative à la sélection des structures retenues à l'offre de service organisée par la Région à l'occasion du salon économique SIAE 2025,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 22 novembre 2024 relative aux tarifs des offres de service organisées par la Région à l'occasion des salons économiques Vivatech 2025 et Seanergy 2025 ;

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, Ressources Humaines, Fonds européens, Commande publique

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

la liste complémentaire des structures retenues pour l'offre de service régionale au salon SIAE Le Bourget 2025 présentée en annexe 1 ;

D'AUTORISER

la Présidente à signer les conventions avec les structures retenues et mentionnées en annexe 1 conformément à la convention-type adoptée par délibération de la Commission permanente du 5 juillet 2024,

D'APPROUVER

la liste des structures retenues pour l'offre de service régionale au salon Vivatech 2025 présentée en annexe 2 ;

D'APPROUVER

la liste des structures retenues pour la mission d'exploration Vivatech 2025 présentée en annexe 3 ;

D'AUTORISER

d'autoriser la Présidente à signer les conventions avec les structures retenues pour l'offre de service régionale et la mission d'exploration au salon Vivatech 2025 mentionnées en annexes 2 et 3 conformément aux conventions-types adoptées par délibération de la Commission permanente du 19 avril 2024 ;

D'APPROUVER

la liste des structures retenues pour l'offre de service régionale au salon Vivatech 2025 présentée en annexe 4 ;

D'AUTORISER

d'autoriser la Présidente à signer les conventions avec les structures retenues pour l'offre de service régionale au salon Seanergy 2025 mentionnées en annexe 4 conformément à la convention-type adoptée par délibération de la Commission permanente du 19 avril 2024.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Abstention : Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Printemps des Pays de la Loire

REÇU le 29/04/25 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs